MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 20

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260225-D202620-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
19/02/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	 23
Présents	 20
Votants	 22

Objet : RESSOURCES HUMAINES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Dominique HEMERY - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Maryse ROYER - Joël CRUBLET – Christine CHÉRAUD - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Jean-François HÉLIN - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Jacques FRANÇOIS et Philippe THOMAZO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Philippe ELLEOUET ayant donné procuration à M. Patrick FONTAINE
M. Jean-Marc CARREAU ayant donné procuration à M. Philippe THOMAZO
Mme Marine GOYON

SECRETAIRE : Madame Françoise GUYOT

2026. 20 / SERVICE ADMINISTRATIF - AVANCEMENT DE GRADE : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du n° 2026-08 du 19 janvier 2026, l'Assemblée a suivi l'avis de la Commission de recrutement et a accepté de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1er mars 2026, sur un poste d'agent comptable / marché public.

Vu les orientations de gestion des ressources humaines et après la mise en place des lignes directrices de gestion des ressources humaines de la commune de Bains-sur-Oust,

Considérant que l'agent recruté a été admise au concours de rédacteur Principal 2ème classe en janvier 2026 et figure sur la liste d'aptitude.

Considérant que la commission municipale des ressources humaines, réunie le 11 février dernier, a émis un avis favorable.

Il est proposé de nommer l'agent à ce grade, ce qui implique de procéder à la suppression et à la création des postes suivants :

SUPPRESSION DE POSTE	CREATION DE POSTE	DATE D'EFFET
Rédacteur à TC	Rédacteur Principal de 2ème classe à TC	01/03/2026

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider cet avancement de grade et les modifications de postes qui s'y rattachent, tel que détaillé ci-dessus. Il est précisé que le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire. Daniel BARRE